

---

Réunion de la commission **Emploi, qualifications et revenus du travail**

du 28 mai 2024

Président : Jean-Christophe Sciberras

**Synthèse**

---

Les rapporteurs de la commission, Anne-Juliette Bessone et Vladimir Passeron, ont présenté **les programmes de travail des services producteurs** en se concentrant sur ceux qui s'inscrivent dans les avis du nouveau moyen terme 2024-2028 du Cnis.

Ainsi, la **Dares** réalisera en 2024 une refonte des enquêtes Sortants des listes de France Travail (anciennement Pôle emploi) et sur la surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer). Elle reconduira l'enquête sur les conditions de travail et les risques psycho-sociaux et en débutera une nouvelle sur les ruptures des contrats de travail, en lien avec l'avis EQRT 2). Parallèlement, de nouvelles sources administratives seront exploitées avec d'autres SSM (Depp, Sies et SSM-SI.). Enfin, la Dares continuera de faciliter l'accès aux données qu'elle produit, par exemple via la plateforme OpenDataSoft.

Les principaux travaux du **Département de l'emploi et des revenus d'activité** de l'Insee en 2024 porteront d'une part sur la refonte du Système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (Siera) dans le cadre du déploiement généralisé de la déclaration sociale nominative (DSN), et d'autre part sur les rénovations à venir de l'enquête Emploi, avec l'intégration de Mayotte. En 2024, les travaux sur l'enquête EVA se poursuivront tandis que seront réalisées les premières valorisations nationales de l'enquête Formation tout au long de la vie. Le dispositif Ecmo-ss (Coût de la main-d'œuvre et Structure des salaires) évoluera en 2024 avec un questionnaire significativement allégé.

Le **Céreq** (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) travaillera, en 2024, sur le millésime 2024 de l'enquête Génération 2021 avec, à titre expérimental, un appariement avec la DSN. Les données de l'enquête Formation Employeur – européenne (EFE-e) 2021-22 seront appariées avec celles de l'enquête TIC (Technologies de l'information et de la communication).

Les travaux statistiques conduits en 2024 par **France Travail** porteront sur l'inscription comme demandeurs d'emploi de l'ensemble des bénéficiaires du RSA et des jeunes suivies en mission locale. Ces évolutions vont avoir un impact sur les statistiques de demandeurs d'emploi, étudié dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis (cf infra).

Pour le SSM du ministère de la Fonction publique, l'année 2024 sera marquée par le passage du Système d'information sur les agents du service public (Siasp) à la DSN. Le Rapport annuel sur l'état de la fonction publique sera transformé en publication statistique conformément à la demande de l'Autorité de la statistique publique. Différentes enquêtes seront réalisées sur la diversité des agents de la fonction publique, la diffusion d'indicateurs sur la durée et les absences au travail, sur les agents victimes d'agression ou encore sur les déplacements domicile-travail des agents.

En 2024, la **Caisse nationale des Urssaf** publiera avec l'Insee sur les travailleurs indépendants et elle achèvera l'enquête sur les micro-entrepreneurs (formation, foyer, autres activités). Parallèlement, les estimations trimestrielles d'emploi coproduites avec l'Insee et la Dares vont être enrichies de déclinaisons par sexe, par tranche d'âge et par type de contrat.

Eric Heyer a ensuite présenté l'avancement des travaux du groupe de travail qu'il préside sur **l'impact de la loi Pour le plein emploi et la création de France Travail** sur les statistiques de demandeurs d'emploi. Les demandeurs (*a fortiori* les bénéficiaires : allocataires et leurs conjoints) du RSA seront automatiquement inscrits à France Travail, de même que les jeunes suivis en mission locale ou les personnes en situation de handicap suivi par Cap emploi. Le GT propose la création de nouvelles catégories statistiques pour ces

nouveaux publics, et s'est penché sur la diffusion de séries rétropolées pendant la période de montée en charge et ensuite en régime pérenne. Le rapport est attendu fin juin.

L'Insee a présenté le projet du **nouveau système d'information consacré à la formation et à la qualification professionnelle**, destiné à remplacer l'enquête FQP qui étudiait notamment la mobilité professionnelle, sociale et le lien entre la formation et l'emploi depuis 1964. Avec l'apparition de nouvelles sources, cette enquête ne paraît plus indispensable. Ainsi, l'échantillon démographie permanent (EDP) peut être mobilisable sur ce thème et il devient possible de reconstituer des trajectoires élaborées sur la base d'appariements de données administratives recoupées sur 5 ans. Parallèlement, des questions issues de l'enquête FQP peuvent être intégrées à l'enquête Emploi, et d'autres telles que les enquêtes Entrées dans la vie active (EVA) ou Génération, InserJeunes, InserSup produisent des données sur les parcours scolaires.

**La commission a examiné le thème Handicap, marché du travail et conditions de travail (avis de moyen terme n° 3 de la commission).** La Dares a présenté un panorama des sources disponibles et souligné les points positifs de la réforme de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) avec l'intégration de la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) à la DSN qui permet de développer de nouvelles approches, à des niveaux plus fins qu'auparavant. Les principales bases prises en compte, en lien avec la DSN sont les suivantes : ForCE, Mission locale, BREST et MiDAS. Les données d'enquête utilisées sont issues d'une part de l'enquête Conditions de travail de 2019 et d'autre part de l'enquête Autonomie (nombre, état de santé, conditions de vie et difficultés rencontrées par les personnes handicapées). L'enquête Bénéficiaires des minima sociaux souligne la surreprésentation des personnes handicapées parmi les bénéficiaires de minima sociaux. Enfin, l'enquête Emploi est la source principale pour l'étude de ce sujet parmi les enquêtes généralistes.

L'Agefiph a rappelé son rôle comme utilisateur, mais également producteur de données. Il a souligné l'attachement de l'association aux enquêtes globales sur le handicap et la santé comme le dispositif Autonomie, VQS ou encore l'enquête Génération du Cereq. Parallèlement, le dispositif de données internes permet de mesurer l'évolution de la perception du handicap par acteur. L'Agefiph alimente les Régions avec des tableaux de bord emploi et chômage.

Des questions ont porté sur l'intégration dans le corpus d'étude des travailleurs handicapés de la définition internationale et européenne du handicap qui veut qu'un individu peut être dans une situation de handicap sans être reconnu administrativement comme handicapé. La Dares a expliqué qu'elle agit dans ce sens en introduisant l'indicateur GALI de limitation des activités dans de nombreuses enquêtes, qui offre la possibilité de nouveaux éclairages sur les personnes en situation de handicap et s'appuie également sur le ressenti.

Des chercheurs se sont inquiétés des modalités de mise à disposition des données relatives aux enquêtes Autonomie via le CASD, c'est-à-dire payantes. La Drees a rappelé que le RGDP imposait des contraintes dans les mises à disposition des données mais que certaines enquêtes restaient accessibles gratuitement au centre Quételet.

La commission a ensuite examiné 2 demandes d'**avis d'opportunité** :

- L'enquête **Gestion des Ruptures et Analyse des Fins de CDI (Grafic)**, présentée par la Dares et l'Unédic, vise à enrichir les connaissances sur les mouvements de main-d'œuvre comme les appariements sur le marché du travail et mieux connaître la gestion de la main d'œuvre en interrogeant les employeurs. Elle sera réalisée auprès d'établissements du secteur privé ayant mis fin à au moins un CDI sur la période de référence, en France.
- L'enquête **Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer 2025)**, menée par la Dares et l'Inspection médicale du travail a pour objectif de décrire l'ensemble des expositions professionnelles (risques physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux) par profession, secteur d'activité, taille d'entreprise, etc... Elle permettra de suivre ces expositions au fil du temps afin d'améliorer la santé des salariés et la prévention.